



Renouvellement du titre de séjour étudiant

Par **Visiteur**, le **22/09/2008** à **01:07**

bonjour,

je vais bientôt renouveler mon titre de séjour étudiant, cependant et en portant à votre connaissance que c'est ma première année, j'ai eu quelques soucis de santé de nature psychoneurologique, d'ailleurs je suis toujours un traitement, mais le problème c'est que la préfecture vérifie " le sérieux des études", dans mon cas je n'ai pas pu suivre les cours pour les raisons citées dont découlait une incapacité de concentration, ça a commencé début décembre et j'ai été de nouveau opérationnel début juin donc même avec toute la volonté du monde , en une semaine personne n'aurait pu réviser 12 matières ! je dispose de toutes les pièces demandées, de ressources financières suffisantes et d'un certificat médical et d'une réinscription vu que je redouble. Ce que j'aimerais savoir si j'aurais un problème à ce niveau là ?

Merci d'avance pour votre aide.

cordialement.

Par **citoyenalpha**, le **30/09/2008** à **11:23**

Bonjour

vous risquez en effet. Fournissez toutes les pièces en votre possession à l'appui de votre demande (certificats médicaux, relevé de note (présence aux examens, demander peut être une lettre au responsable de votre département s'il est au courant de votre situation sinon mettez le au courant)

En cas de refus de délivrance vous pourrez faire un recours gracieux auprès du Préfet.

Restant à votre disposition.